

de la souveraineté nationale «sans intervention étrangère d'aucune sorte». En bref, selon l'Accord Esquipulas II, la démocratie institutionnelle est une condition fondamentale et nécessaire, mais non suffisante, de la démocratisation, laquelle exige également d'autres garanties. On y dit aussi très clairement que le fait qu'un pays ait choisi un certain régime économique, social ou politique ne justifie aucunement une intervention étrangère.

L'Accord Esquipulas II donne au terme démocratisation le sens de tendre vers la démocratie. À l'exception du Costa Rica, aucun des États de la région ne possède un système démocratique stable ou bien établi. La question est de savoir si ces pays s'acheminent progressivement vers la démocratie et, autre point tout aussi important, s'ils cherchent à assurer la protection des droits de la personne. Au Guatemala et au Salvador, où l'on note une recrudescence des violations des droits de la personne, celles-ci sont beaucoup moins fréquentes qu'à la fin des années 70 et au début des années 80. Est-ce là un progrès ou le simple fait qu'un si grand nombre de personnes aient déjà été tuées? À notre avis, il y a progrès lorsque les gains réalisés sont assurés d'une certaine protection contre un renversement arbitraire. Au Salvador, le père Ellacuria a vu des signes de progrès. «À l'heure qu'il est, dans les conditions habituelles et dans l'impasse où se trouve l'Assemblée nationale, le Salvador aurait été victime d'un coup d'État.» Au Guatemala, on a estimé que le gouvernement du président Vinicio Cerezo détenait 20 p. 100 du pouvoir et les forces armées, 80 p. 100. Toutefois, il y a seulement cinq ans, le gouvernement ne détenait même pas cette proportion.

Lorsqu'on formule de pareils jugements, il importe d'étendre la même norme à tous les pays de la région. Nous rejetons l'attitude consistant à appliquer des normes relatives de démocratisation au Salvador, au Guatemala et au Honduras, tout en imposant des normes absolues de démocratie au Nicaragua. Nous craignons que l'opposition dans ce pays soit gravement étouffée par le pouvoir écrasant des Sandinistes. Cette situation est toutefois très semblable aux contraintes qu'imposent les militaires aux forces d'opposition et aux gouvernements civils du Honduras, du Salvador et du Guatemala. Et si l'on se fie, pour juger des efforts de démocratisation, aux indicateurs relatifs aux droits de la personne que sont les escadrons de la mort, les meurtres commis par les forces de sécurité et les disparitions, la situation au Nicaragua, dans les années 80, est meilleure que celle de certains de ses voisins centraméricains. Si nous voulons que le concept de la démocratisation dépasse le cadre de la simple rhétorique, il faut évaluer les progrès réalisés dans tous les pays de l'Amérique centrale de façon équitable et globale, conformément au cadre établi dans l'Accord Esquipulas II.

Nous cherchons également à ce que la démocratisation aille de pair avec les efforts de paix et non pas qu'elle entrave les perspectives de paix. La collectivité internationale devrait encourager et offrir d'aider les cinq pays centraméricains à appliquer les dispositions de l'Accord Esquipulas II relatives à la démocratisation en assurant notamment le respect des droits de la personne et l'établissement d'institutions démocratiques. Le moyen qui offre le plus de chance de succès consiste à appuyer la création d'un Parlement centraméricain.

L'idée de former un seul parlement pour toute cette région est un vieux rêve qui remonte à 1823, lorsque les provinces unies de l'Amérique centrale ont obtenu leur indépendance de l'Espagne. Les guerres qui se sont ensuivies, jointes aux interventions étrangères, ont détruit cette union fragile et fragmenté la région en un groupe de petits pays très vulnérables. L'Amérique centrale a été décrite par un historien comme «une nation divisée».¹⁷ Le Parlement centraméricain ne se destine pas à remplacer les assemblées législatives nationales, mais plutôt à servir de tribune aux représentants des cinq pays. Ce ne serait pas un organisme puissant de prise de décisions et nous avons entendu beaucoup de Centraméricains déclarer que c'était une question d'importance secondaire. Il en va tout autrement pour nous, car ce Parlement constituerait la première réalisation concrète de